

(SUD CT) Non à la répression syndicale au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

20 janvier 2021

NON A LA REPRESSION SYNDICALE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS

C'est inédit depuis la création du département : deux représentant.e.s du Personnel au CHSCT du même syndicat SUD sont menacé.e.s de sanctions disciplinaires pour des motifs fallacieux. L'une est accusée d'avoir ramené à sa hiérarchie une convocation de séance du CHSCT en ayant omis une formule de politesse. L'autre est convoqué en Conseil de discipline ce 29 janvier 2021 avec une demande d'exclusion temporaire de deux mois sans salaire dont un mois avec sursis pour des motifs tout aussi futiles et mensongers.

Cette dérive autoritaire concerne tout.e.s les agent.e.s du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis car dès ce 29 janvier 2021 le pouvoir disciplinaire pour les sanctions du premier groupe est confié aux seules directions qui, de manière arbitraire et sans l'impartialité d'un débat contradictoire que devrait garantir la DRH, pourront décider d'une sanction contre tout.e collègue à tout moment.

Tout au long de cette crise sanitaire, l'intersyndicale unanime du Conseil départemental a défendu les droits des agent.e.s.

Qui est dupe qu'en attaquant le syndicat SUD l'employeur veut faire un exemple et dissuader toute défense syndicale ?

Mais nos camarades ne se tairont pas.

Le Conseil Départemental, après avoir tenté de réduire au silence les organisations syndicales en supprimant les mails en diffusion générale durant le premier confinement, renoncé à négocier un protocole des droits syndicaux et imposé un règlement d'exercice des droits syndicaux, cherche maintenant à empêcher les représentant.e.s syndicales de défendre les conditions de travail des personnels et un service public digne.

La fédération SUD CT dénonce cette politique de répression syndicale au Conseil Départemental, comme elle l'a dénoncée dans l'éducation nationale, à la Poste...

La fédération SUD CT exige donc l'abandon immédiat de toutes les poursuites contre les deux représentant.e.s de SUD Conseil Départemental et appelle à rejoindre le rassemblement vendredi 29 janvier à 8h30 devant le CIG de Pantin (1 rue Lucienne Gerain – métro Église de Pantin).

On ne touche pas à nos camarades !

Paris le 20 janvier 2021

NON A LA REPRESSION SYNDICALE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS

C'est inédit depuis la création du département : deux représentant.e.s du Personnel au CHSCT du même syndicat SUD sont menacé.e.s de sanctions disciplinaires pour des motifs fallacieux. L'une est accusée d'avoir remis à sa hiérarchie une convocation de séance du CHSCT en ayant omis une formule de politesse. L'autre est convoqué en Conseil de discipline ce 29 janvier 2021 avec une demande d'exclusion temporaire de deux mois sans salaire dont un mois avec sursis pour des motifs tout aussi futiles et mensongers.

Cette dérive autoritaire concerne tou.te.s les agent.e.s du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis car dès ce 1er janvier 2021 le pouvoir disciplinaire pour les sanctions du premier groupe est confié aux seules directions qui, de manière arbitraire et sans l'impartialité d'un débat contradictoire que devrait garantir la DRH, pourront décider d'une sanction contre tou.t.e collègue à tout moment.

Tout au long de cette crise sanitaire, l'Intersyndicale unanime du Conseil départemental a défendu les droits des agent.e.s.

Qui est dupe qu'en attaquant le syndicat SUD l'employeur veut faire un exemple et dissuader toute défense syndicale ?

Mais nos camarades ne se tairont pas.

Le Conseil Départemental, après avoir tenté de réduire au silence les organisations syndicales en supprimant les mails en diffusion générale durant le premier confinement, renoncé à négocier un protocole des droits syndicaux et imposé un règlement d'exercice des droits syndicaux, cherche maintenant à empêcher les représentant.e.s syndicales de défendre les conditions de travail des personnels et un service public digne.

La fédération SUD CT dénonce cette politique de répression syndicale au Conseil Départemental, comme elle l'a dénoncée dans l'éducation nationale, à la Poste...

La fédération SUD CT exige donc l'abandon immédiat de toutes les poursuites contre les deux représentant.e.s de SUD Conseil Départemental et appelle à rejoindre le rassemblement vendredi 29 janvier à 8h30 devant le CIG de Pantin (1 rue Lucienne Gérain – métro Église de Pantin).

On ne touche pas à nos camarades !

Paris le 20 janvier 2021

- **Emplacement : ré-agir ensemble** > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Non-a-la-repression-syndicale-au-Conseil-departemental-de-Seine-Saint-Denis>